LOCATIONS D'IMMEUBLES:

HABITATION (loi du 6/07/1989) : base loyer annuel en principal

En deux parts égales entre bailleur & preneur, pour chacun d'eux......6.00%5,00%

Frais d'actes (rédaction du bail, sans supplément pour l'état des lieux, en €et en deux parts égales entre bailleur & preneur,

pour chacun d'eux------677.65€

. ------564.69€

NB: Etant entendu, qu'en vertu de l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989, ces montants ne sauraient excéder, pour la part supportée par le preneur, les prix par m² de surface habitable fixées respectivement à :

Décret du 6/08/2014

Constitution de dossier & rédaction du bail : 12€, 10€ et 8€m², zones très tendues, tendues et autres,

Etat des lieux : 3€m² toutes zones confondues

LOCAUX COMMERCIAUX/PROFESSIONNELS:

Base loyer annuel en principal

Pour la recherche d'un preneur :

En deux parts égales entre bailleur & preneur, pour chacun d'eux.....15,05%12,54% Frais d'actes (si recherche de locataire accomplie, comprise), sinon :

Emoluments dégressifs : Base : loyer annuel X nombre d'années restant à courir X coef 0.85 (avec un minimum HT de 600€)

BASE:

■ tranche de 0 à 6500, taux 1.972 %	128.18
■ tranche de 6500 à 17000, taux 1,085%	113.92
■ tranche de 17000 à 30000, taux 0.74%	139.62

■ tranche de 30000 à ∞ , taux 0.542%?

I GESTION COURANTE:

Honoraires de Gestion proportionnels forfaitaires :

Taux pratiqués (assiette : loyers charges et taxes encaissés):

TERMES MENSUELS (LOYERS + TAXES & CHARGES) H.T. (pour un lot)	TAUX
de 230.00 à 1000.00 € de 1000.00 à 1600.00€ > à 1600€, nous consulter.	6.00 % 5.00%

Ia) SI SOUSCRIPTION ASSURANCE LOYERS IMPAYES (GLI):

Garantie SERENIS, pour les carences locatives taux de l'assureur		
(Assiette : loyers charges et taxes quittancés):	2,50%	2,50%
	•	•
Supplément pour gestion Garantie Loyers Impayés		
(Assiette : loyers charges et taxes encaissés)	0.30%	0.36%